

Hôtel de la Communauté de
Communes du Warndt

1 Allée Léonard De Vinci
57150 CREUTZWALD
Tél. : 03 57 85 02 20
www.ccwarndt.fr
contact@ccwarndt.fr

ARRETE
Portant délégation de fonctions
du Président à un Vice-Président
01-2026/ADM

Le Président de la Communauté de Communes du Warndt,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 5211-9-2,

Vu l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président des E.P.C.I. le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à ses Vice-Présidents ou aux membres du bureau,

Vu les statuts en date du 29/06/2023 définissant la composition et les compétences de la Communauté de communes du Warndt,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Warndt n° 16042026_D_2 du 16 avril 2026 portant élection du Président,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Warndt n° 16042026_D_4 du 16 avril 2026 portant élection des vice-présidents,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Warndt n° 16042026_D_8 fixant les délégations accordées au Président,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Warndt n° 30042026_D_11 désignant les représentants de l'intercommunalité auprès du SCOT,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Warndt n° 30042026_D_14 désignant les représentants de l'intercommunalité auprès du SYDEME,

Considérant que pour permettre une bonne administration de la communauté de communes, il convient de donner délégation de fonctions à M. Pierre THIL, 5^{ème} Vice-Président,

REF : IP/TJ

ARRETE

Article 1 :

A compter du 1^{er} mai, délégation de fonction est donnée à Monsieur Pierre THIL, 5^{ème} Vice-Président, de la Communauté de Communes du Warndt dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement.

Au titre de l'aménagement du territoire, il aura notamment en charge le suivi politique des affaires relatives :

- ✓ au SCOT,
- ✓ à l'Énergie dont le projet photovoltaïque de la Houve,
- ✓ aux Voiries, à la Mobilités (dont les pistes cyclables) et à l'Accessibilité.

Au titre de l'urbanisme, il aura notamment en charge le suivi politique des affaires relatives au Service ADS.

Au titre de l'environnement, il sera notamment chargé du suivi politique des affaires relatives à la Gestion de la collecte des ordures ménagères et de la

déchèterie. Il sera par ailleurs chargé de représenter la Communauté de communes au SYDEME.

Dans le cadre des thématiques relevant de sa délégation, le Vice-Président :

- ✓ gère les affaires courantes ;
- ✓ participe à la préparation du budget ;
- ✓ représente la Communauté de communes lors des réunions et manifestations ;
- ✓ cosigne les courriers relatifs à ses domaines de compétence ;
- ✓ participe aux actions de communication transitant par le service communication de l'EPCI ;
- ✓ réfère de manière régulière au Président des actions qu'il a menées.

Article 2 :

En l'absence du Président, délégation lui est donnée pour ordonnancer les dépenses et les recettes du budget principal, des budgets annexes de l'assainissement et du bâtiment relais. Est exclue de cette délégation la réquisition de paiement.

A cet effet, il pourra signer tout acte en matière financière et notamment les pièces suivantes : bordereaux, bons de commandes, factures, attestations de service fait, certificats administratifs.

Article 3 :

Le Vice-président délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit, hormis les marchés publics.

Article 4 :

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Président.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la Sous-Préfecture de Forbach-Boulay Moselle et notifiée à l'intéressé.

Creutzwald, le 30 avril 2026
Le Président de la Communauté,
Edmond BETTINGER

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
Devant le Tribunal Administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix 67000 STRASBOURG)
Dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le 13.05.2026
Signature :

